

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 3 septembre 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

---

**A) CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

**B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE**

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2019-09-227

**C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption du procès-verbal**
  - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
  - H.1 Financement dette à long terme / Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 1 959 300 \$
  - H.2 Recrutement d'un directeur des loisirs et agent aux communications / Nomination du comité de sélection
  - H.3 Inspecteur en urbanisme et environnement / Désignation
  - H.4 MRC de D'Autray / Protocole d'entente – Antenne de communication d'urgence
  - H.5 Étude sur l'installation de vannes et clapets sur le réseau d'égouts suite au rapport de la crue printanière 2019
  - H.6 Usine de filtration / Changement des modules lamellaires des décanteurs Actiflo / Octroi de contrat
  - H.7 Usine de filtration / Modification de la tuyauterie de préfiltration et des drains des ultra-violets
  - H.8 Usine de filtration / Étude préliminaire concernant l'optimisation des réservoirs d'eau potable / Mandat de services d'ingénierie
  - H.9 Zone d'intervention spéciale (ZIS) / Demande d'ajustement à la délimitation du territoire
  - H.10 Nomination au comité consultatif d'urbanisme
  - H.11 Comité consultatif d'urbanisme / Désignation du président
  - H.12 Comité consultatif d'urbanisme / Désignation d'un officier municipal
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**
  - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**  
Projet de règlement concernant les nuisances
- L) Adoption de règlements**
  - L.1 **Adoption du règlement 748-202**  
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif aux normes de superficie et de nombre concernant les abris d'auto permanents
  - L.2 **Adoption du règlement 748-203**  
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif aux bâtiments temporaires autorisés
- M) Affaires nouvelles**
- N) Période de questions**
- O) Levée de l'assemblée**

3 septembre 2019

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item  
« Affaires nouvelles » :

**M.1** Reconstruction d'un entrepôt au garage municipal / Mandat à la firme  
Hétu-Bellehumeur architectes inc.

**M.2** Olymel / Demande d'utilisation du parc Saint-François

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2019-09-228

**D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT  
2019**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 a  
été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en  
avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-229

**E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses  
reliées au fonctionnement des services municipaux;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats –  
Périodes 2019-07 et 2019-08 » préparé et déposé par le service de trésorerie,  
totalisant la somme 474 188,03 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-230

**F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)**

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2019-08 » représente les dépenses encourues en août 2019 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en août 2019 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 478 313,97 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 28 août 2019 déposé par le service de la trésorerie.

**H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2019-09-231

**H.1 FINANCEMENT DETTE À LONG TERME / CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 1 959 300 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Berthierville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 959 300 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
883 / Travaux – usine de filtration	80 000 \$
902 / Travaux rue Daviault et boulevard De la Fayette	524 500 \$
910 / Travaux rue De Montcalm et avenue Gilles-Villeneuve	509 400 \$
912 / Travaux rue Crémazie	95 400 \$
933 / Travaux Place du Marché, rue D'Iberville et section rue De Vaudreuil (PIQM)	750 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 902, 910, 912 et 933, la Ville de Berthierville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

3 septembre 2019

**ET RÉSOLU :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	77 500 \$	
2021.	79 900 \$	
2022.	82 000 \$	
2023.	84 200 \$	
2024.	86 600 \$	(à payer en 2024)
2024.	1 549 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 902, 910, 912 et 933 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-232

**H.2 RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR DES LOISIRS ET AGENT AUX COMMUNICATIONS / NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

CONSIDÉRANT le processus de recrutement d'un directeur des loisirs et agent aux communications;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

De nommer les personnes suivantes sur le comité de sélection, à savoir :

- M<sup>me</sup> Suzanne Nantel, mairesse
- M<sup>me</sup> Sylvie Dubois, directrice générale et greffière
- M. Denis Perreault, conseiller municipal

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-233

**H.3 INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT / DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a adhéré au service d'inspection de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT que le service d'inspection de la MRC de D'Autray a procédé à l'embauche d'un inspecteur en urbanisme et environnement;

3 septembre 2019

CONSIDÉRANT que le service d'inspection de la MRC de D'Autray a le mandat de délivrer les permis et certificat d'autorisation pour l'installation des piscines résidentielles sur le territoire de la ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner cet inspecteur en urbanisme et environnement comme fonctionnaire responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement ainsi que du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ c S-3.1.02, r.1), au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 août 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

De désigner Guillaume Dumouchel à titre d'inspecteur en urbanisme et environnement, pour l'application des règlements d'urbanisme, d'environnement, de nuisances et de la sécurité des piscines résidentielles, au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-234

**H.4 MRC DE D'AUTRAY / PROTOCOLE D'ENTENTE – ANTENNE DE COMMUNICATION D'URGENCE**

CONSIDÉRANT l'affaissement de la tour localisée au garage municipal dans laquelle était installée l'antenne des radios servant aux communications du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la tour située sur le terrain de l'hôtel de ville appartenant à la MRC de D'Autray et servant au service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la faisabilité d'installer dans la tour de la MRC de D'Autray les équipements à des fins de communication de la ville sans nuire aux équipements du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 août 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de D'Autray permettant l'utilisation de la tour située au 588 rue De Montcalm pour l'installation des équipements de communication appartenant à la Ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

3 septembre 2019

2019-09-235

**H.5 ÉTUDE SUR L'INSTALLATION DE VANNES ET CLAPETS SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUTS SUITE AU RAPPORT DE LA CRUE PRINTANIÈRE 2019**

CONSIDÉRANT le rapport daté du 8 juillet 2019 émis par la firme GBI Services d'ingénierie énumérant des recommandations afin de réduire les problématiques causées par les crues printanières générant un apport important en eaux parasites;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'investiguer sur deux (2) interconnexions entre le réseau d'égout pluvial et le réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 16 juillet 2019 émise par la firme GBI Services d'ingénierie portant le numéro OS GC-19488;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 août 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la firme GBI Services d'ingénierie le mandat consistant à produire une étude pour trouver la solution appropriée afin d'éliminer lesdites interconnexions causant les refoulements d'égouts qui servira à la préparation des plans et devis et ce, au coût forfaitaire de 4 500 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de services datée du 16 juillet 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-236

**H.6 USINE DE FILTRATION / CHANGEMENT DES MODULES LAMELLAIRES DES DÉCANTEURS ACTIFLO / OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que le budget 2019 prévoit le remplacement des modules lamellaires de l'Actiflo #2 à l'usine de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la cotation datée du 15 août 2019 portant le numéro Q1018 223077 rev 2 de la compagnie Véolia Water Technologies ainsi que celle de la firme Suez Environnement datée du 19 juillet 2019 portant le numéro 20190717-001TD-rev1;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 20 août 2019 émise par le chef opérateur Martin Bergeron;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 août 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'achat des modules lamellaires pour l'Actiflo #2 auprès de la compagnie Véolia Water Technologies au coût de 38 000 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur cotation numéro Q1018 223077 rev 2 datée du 15 août 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-237

**H.7 USINE DE FILTRATION / MODIFICATION DE LA TUYAUTERIE DE PRÉFILTRATION ET DES DRAINS DES ULTRA-VIOLETS**

CONSIDÉRANT l'audit quinquennal de la station de production d'eau potable réalisé en mai 2017 recommandant entre autres l'augmentation du diamètre des conduites de préfiltration des filtres 1 à 4 et la modification des drains des ultra-violetts;

CONSIDÉRANT que les plans préliminaires et l'évaluation des coûts ont été complétés en vue de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT la proposition de services d'honoraires professionnels datée du 22 août 2019 portant le numéro OS GC-19556 déposée par la firme GBI Services d'ingénierie relative à la réalisation des plans et devis finaux à l'égard de l'appel d'offres publique ainsi que pour la surveillance desdits travaux;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 août 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par Mme la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'accorder à la firme GBI Services d'ingénierie le mandat pour la réalisation des plans et devis pour la modification de la tuyauterie de préfiltration des filtres 1 à 4 et la modification des drains des ultra-violetts ainsi que pour la surveillance desdits travaux et ce, aux conditions stipulées à leur offre de services numéro OS GC-19556, datée du 22 août 2019, pour une dépense n'excédant pas 8 500 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-238

**H.8 USINE DE FILTRATION / ÉTUDE PRÉLIMINAIRE CONCERNANT L'OPTIMISATION DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE / MANDAT DE SERVICES D'INGÉNIEURIE**

CONSIDÉRANT que l'audit quinquennal de la station de production d'eau potable réalisé en mai 2017 recommande de vérifier la capacité des réservoirs d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le budget 2019 prévoit la réalisation de l'étude concernant la capacité des réservoirs d'eau potable et permettant de déterminer les besoins afin d'avoir une réserve d'opération et de désinfection conforme au Guide de conception du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 22 août 2019 portant le numéro OS GC-19557 déposée par la firme GBI Services d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 août 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

3 septembre 2019

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la firme GBI Services d'ingénierie le mandat pour la réalisation de l'étude concernant la capacité des réservoirs d'eau potable de l'usine de filtration et ce, aux conditions stipulées à leur offre de services numéro OS GC-19557, datée du 22 août 2019, pour un montant forfaitaire de 12 000 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-239

**H.9 ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS) / DEMANDE D'AJUSTEMENT À LA DÉLIMITATION DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT qu'en juin 2019, le gouvernement du Québec a adopté un projet de décret visant à déclarer une Zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables;

CONSIDÉRANT qu'une ZIS est une mesure temporaire pour délimiter un territoire où des règles particulières se substituent à la réglementation locale et régionale d'aménagement et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les conséquences générées par la ZIS pour les propriétés concernées;

CONSIDÉRANT le nombre important d'évaluations erronées provenant de la carte préliminaire projetée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation identifiant les secteurs concernés par la ZIS;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées pouvaient déposer, jusqu'au 19 août 2019, des demandes d'ajustements à la délimitation du territoire à l'égard de la Zone d'intervention spéciale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a collaboré étroitement avec le service d'aménagement du territoire de la MRC de D'Autray afin de produire une cartographie à jour dont les données officielles permettront la révision de la carte préliminaire faisant en sorte que tous les propriétaires concernés pourront bénéficier des ajustements;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite carte et des ajustements demandés;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'entériner les demandes d'ajustements à la délimitation du territoire à l'égard de la Zone d'intervention spéciale (ZIS) ainsi que la cartographie à jour transmises dans les délais prescrits au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-240

**H.10 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 951 sur le Comité consultatif d'urbanisme adopté le 5 août 2019, le conseil doit nommer les membres dudit Comité dont au moins un membre du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'article 5 dudit règlement fixe la durée du mandat des membres à deux (2) ans tout en tenant compte que, lors de la constitution initiale, le mandat de la moitié d'entre eux se termine après un (1) an;



3 septembre 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté du dossier lors du comité de travail tenu le 26 août 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur le conseiller Sylvain Destrempe comme membre du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 4 septembre 2019 et ce, pour une durée de deux (2) ans se terminant le 4 septembre 2021.

De nommer messieurs Normand Boisvert et Normand Lebrun, résidents du territoire de la ville, comme membres du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 4 septembre 2019 et ce, pour une durée de deux (2) ans se terminant le 4 septembre 2021.

De nommer messieurs Louis-Marie Kimpton et Jacques Rainville, résidents du territoire de la ville, comme membres du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 4 septembre 2019 et ce, pour une durée d'un (1) an se terminant le 4 septembre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-241

**H.11 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 du règlement numéro 951 sur le Comité consultatif d'urbanisme adopté le 5 août 2019, le conseil doit désigner le président dudit Comité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté du dossier lors du comité de travail tenu le 3 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

De désigner monsieur le conseiller Sylvain Destrempe comme président du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 4 septembre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-242

**H.12 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / DÉSIGNATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du règlement numéro 951 sur le Comité consultatif d'urbanisme adopté le 5 août 2019, le conseil doit désigner un officier municipal qui agira auprès de ce Comité à titre de secrétaire et comme assistant technique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté du dossier lors du comité de travail tenu le 3 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

3 septembre 2019

**ET RÉSOLU :**

De désigner monsieur Guillaume Dumouchel comme officier municipal siégeant au Comité consultatif d'urbanisme qui agira à titre de secrétaire et comme assistant technique.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**I) DÉPÔT DE DOCUMENTS**

La directrice générale et greffière procède au dépôt du document suivant :

- Lettre datée du 28 août 2019 provenant du ministère des Transports du Québec en réponse à la résolution numéro 2019-06-165 à l'égard des ponts des rivières Chaloupe et Bayonne acheminée par la Ville de Berthierville

**J) RAPPORT DES SERVICES**

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois de juillet 2019
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois d'août 2019
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois d'août 2019

**K) AVIS DE MOTION**

2019-09-243

**K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
Projet de règlement concernant les nuisances**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Alec Turcotte qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement concernant les nuisances.

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Alec Turcotte.

**L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

2019-09-244

**L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-202  
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif aux normes de superficie et de nombre concernant les abris d'auto permanents**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement numéro 748-202 relatif aux normes de superficie et de nombre concernant les abris d'auto permanents.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- 2019-09-245      L.2      **ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-203**  
**Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif aux bâtiments temporaires autorisés**
- CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;
- EN CONSÉQUENCE:**
- Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,
- ET RÉSOLU :**
- D'adopter le règlement numéro 748-203 relatif aux bâtiments temporaires autorisés.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- M)      **AFFAIRES NOUVELLES**
- 2019-09-246      M.1      **RECONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU GARAGE MUNICIPAL / MANDAT À LA FIRME HÉTU-BELLEHUMEUR ARCHITECTES INC.**
- CONSIDÉRANT l'effondrement du dôme servant d'entrepôt pour le service des travaux publics au garage municipal;
- CONSIDÉRANT le traitement de la réclamation par la compagnie d'assurances couvrant les bâtiments de la Ville et la réception du paiement partiel le 15 août dernier;
- CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 17 juillet 2019 portant le numéro 19-3379 déposée par la firme Héту-Bellehumeur architectes inc.;
- CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors des comités de travail tenus entre autres les 29 juillet, 26 août et 3 septembre 2019;
- EN CONSÉQUENCE :**
- Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,
- ET RÉSOLU :**
- D'octroyer à la firme Héту-Bellehumeur architectes inc. le mandat pour la réalisation des étapes énumérées ci-dessous pour une dépense n'excédant pas 5 000 \$ plus les taxes applicables et ce, selon les taux horaires détaillés à leur offre de services datée du 17 juillet 2019, à savoir :
- Relevés sur place de l'immeuble pour confirmer les conditions existantes et mise en plan;
  - Étude de code et des règlements municipaux;
  - Préparation d'un concept d'implantation;
  - Présentation du concept aux membres du conseil municipal.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 2019-09-247      M.2      **OLYMEL / DEMANDE D'UTILISATION DU PARC SAINT-FRANÇOIS**
- CONSIDÉRANT la demande d'autorisation datée du 27 juin 2019 provenant de la compagnie Olymel visant l'utilisation du terrain de balle (parc Saint-François) appartenant à la Ville de Berthierville pour la tenue d'un événement à caractère philanthropique qui se tiendra le 8 septembre prochain;

3 septembre 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 2 juillet 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le prêt du terrain de balle (parc Saint-François) à la compagnie Olymel à l'occasion de leur évènement qui se tiendra le 8 septembre prochain tout en fournissant le service d'électricité.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

À l'occasion de la période de questions, madame la mairesse, Suzanne Nantel, assistée des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2019-09-248

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU:**

De lever la séance à 20 h 34.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

\_\_\_\_\_  
Suzanne Nantel  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

\_\_\_\_\_  
Suzanne Nantel  
Mairesse